



Avis public
Assemblée publique aux fins de consultation
Projet de résolution PPCMOI no 23-01-21

Aux personnes intéressées par le projet de résolution concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), visant à autoriser des usages supplémentaires au 133 rue Rivière.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 janvier 2023, le conseil municipal a adopté le projet de résolution de PPCMOI 23-01-21;

Ce projet de résolution de PPCMOI a pour objectif d'autoriser les classes d'usages dérogatoires au Règlement de zonage 699-11 suivantes au 133 rue Rivière:

1. Vente au détail de biens de consommation (C2-1);
2. Restauration (C4-1);
3. Consommation de boisson alcoolisée (C4-2).

Une assemblée publique de consultation aura lieu mardi le 7 février 2023 à 18h30 à la salle de la FADOQ du Centre communautaire Georges-Perron au 14 rue Philippe-Côté. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de résolution de PPCMOI 23-01-21 ainsi qu'une description détaillée de la demande peuvent être consultés aux bureaux de l'hôtel de ville ou sur le site web de la ville au www.ville.bedford.qc.ca

Ce projet de résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire

Donné à Bedford, ce 11 janvier 2023.

Richard Joyal
Directeur général

Demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

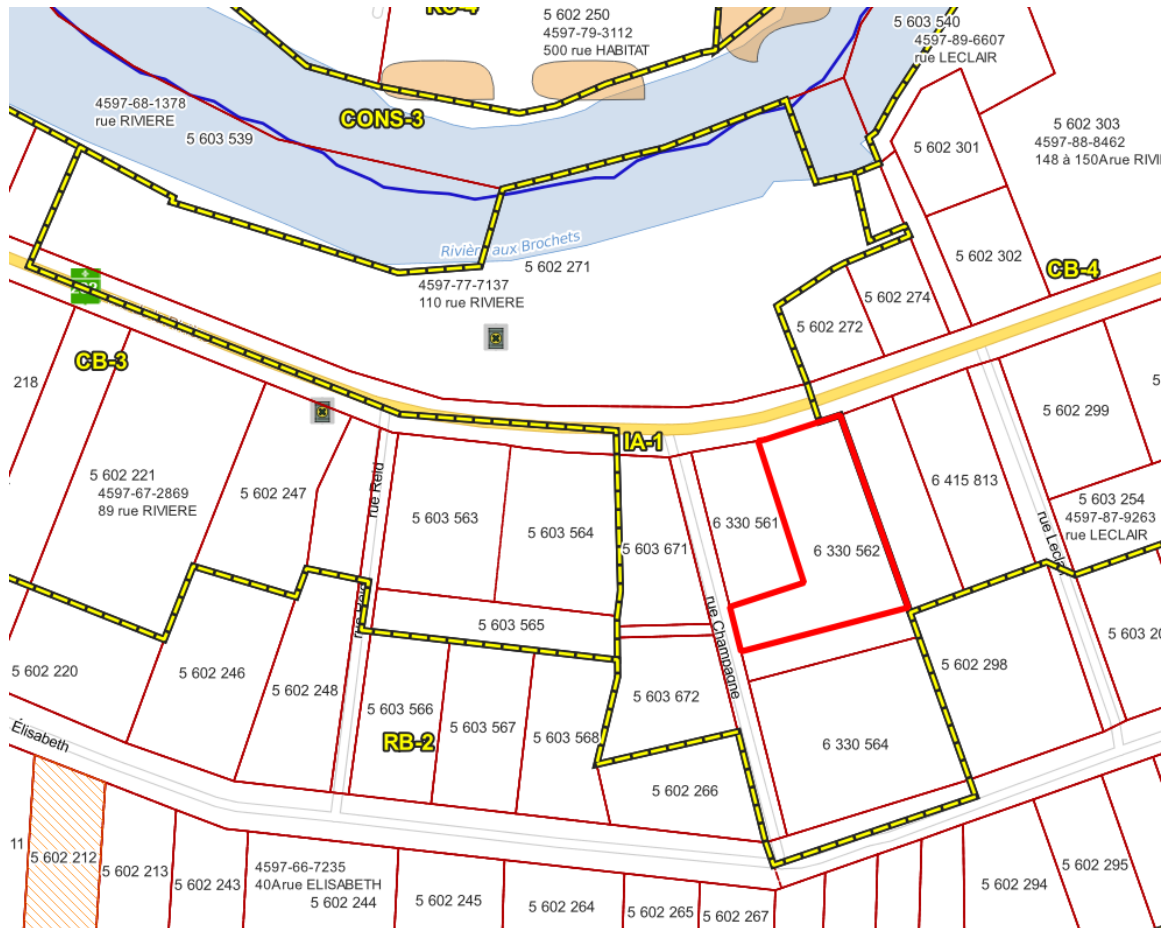
133 rue Rivière



Description du projet : Autoriser les classes d'usages supplémentaires suivantes pour la propriété sise au 133 rue Rivière :

1. Vente au détail de biens de consommation (C2-1);
2. Restauration (C4-1);
3. Consommation de boisson alcoolisée (C4-2).

Localisation du projet : La propriété se situe dans la zone IA-1, sur la rue Rivière près de l'intersection de la rue Champagne.



Particularités de la zone IA-1 :

- Zone industrielle dans laquelle les usages actuels sont moins industriels qu'ils l'étaient à l'époque de l'usine Exceltor;
- Les besoins aux alentours de la zone sont en évolution;
- De plus en plus de personnes résident à proximité de la zone.

En quoi déroge ce projet à la réglementation municipale :

1. La classe d'usage "Vente au détail de biens de consommation (C2-1)" n'est pas autorisée par le Règlement de zonage 699-11;
2. La classe d'usage "Restauration (C4-1)" n'est pas autorisée par le Règlement de zonage 699-11;
3. La classe d'usage "Consommation de boisson alcoolisée (C4-2)" n'est pas autorisée par le Règlement de zonage 699-11.

Définitions des classes d'usages :

a) Vente au détail de biens de consommation (C2-1)

Établissement de vente au détail ou location de biens de consommation tel que : épicerie, dépanneur, club vidéo, boucherie, pâtisserie, tabagie, marché public intérieur et autres.

b) Restauration (C4-1)

Établissement relié à la restauration tel que restaurant, café terrasse, resto-bar, salle à dîner, brasserie, cantine, snack-bar, casse-croûte, café et comptoir laitier.

c) Consommation de boissons alcoolisées (C4-2)

Établissement relié à la consommation de boissons alcoolisées tel que : bar, bar-salon, bar avec plancher de danse, discothèque, taverne.

Le projet de résolution de PPCMOI 23-01-21 peut être consulté aux bureaux de l'hôtel de ville ou sur le site web de la ville au www.ville.bedford.qc.ca

Toutes les personnes et organismes qui désirent davantage d'informations sur cette résolution ou le projet de PPCMOI peuvent en obtenir en se présentant directement à l'hôtel de ville de Bedford, situé au 1, rue Principale, durant les heures d'ouverture, ou encore en faire la demande par courriel à inspection@ville.bedford.qc.ca.